



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°1 : Dissolution du budget annexe du Campotel - approuvée à l'unanimité

Délibération n°2 : Amortissement des subventions d'équipement versées sur le compte 2046 (Attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée) - approuvée à l'unanimité

Délibération n°3 : Décision modificative N°2 suite à l'amortissement des subventions d'équipement versées sur le compte 2046 -approuvée à l'unanimité

Délibération n°4 : Autorisation d'engagement des crédits investissement pour 2023-
- approuvée à l'unanimité

Délibération N°5 : Reversement à la CAHM de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques - approuvée à l'unanimité

Délibération N°6 : Aménagement d'un parking derrière l'église : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau - approuvée à l'unanimité

Délibération N°7 : Acquisition des caméras de Vidéosurveillance : demande de subvention auprès du FIPD (Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) - approuvée à l'unanimité

Délibération N°8 : Restauration du petit patrimoine de la commune : demandes de subventions auprès de la CAHM - approuvée à l'unanimité.

Délibération N°9 : Modification des tarifs de la régie « recettes diverses » - approuvée à l'unanimité.

Délibération N°10 : Pôle Médical : fixation des tarifs de location pour les professionnels de santé - approuvée à l'unanimité - approuvée à l'unanimité

Délibération N°11 : Opération « 8000 Arbres par an pour l'Hérault » : cession à l'amiable et à titre gratuit des essences données par le Département- approuvée à l'unanimité

Délibération N°12 : Heures supplémentaires effectuées par les agents de la commune : modalités d'indemnisation et de récupération - approuvée à l'unanimité

Délibération N°13 : Modification du tableau des emplois : recrutement d'un agent à mi-temps au pôle médical - approuvée à l'unanimité

Délibération N°14 : Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire approuvée à l'unanimité

Délibération N°15 : convention d'adhésion à la médecine préventive 2023-2025 auprès du CDG34 - approuvée à l'unanimité